

procurer des élèves. Dans notre réponse nous avons précédé d'après les mêmes principes.

La cause du mal qu'il déplore n'est pas là où il a cru la voir. Elle est ailleurs.

Il trouvera peut-être la soupe un peu chaude. Mais il faut qu'il nous pardonne. Les piqures n'ont rien de blessant parce qu'elles n'ont rien de personnel. L'idée seule est démolie, mais la personne demeure intacte, et le nom reste beau et toujours respecté.

Son écrit renferme souvent des faits mal cités ou mal appréciés, et de nature à donner à l'opinion publique une fausse direction. Garder le silence eut été une faiblesse et un malheur pour la cause que nous défendons.

L'organisation de l'enseignement professionnel de l'agriculture ne doit pas être traitée à la légère.

Quand on n'obtient pas d'abord le résultat attendu, il ne faut pas se hâter de renverser l'édifice déjà construit à grande peine, pour le remplacer par un autre avec des matériaux d'une valeur douteuse et dont personne ne peut même tracer le plan. Étudions la nature du mal dont on se plaint et tâchons de bien connaître la valeur du remède.

C'est ce que nous avons tâché de faire dans la présente réponse.

NARCISSE PROULX, Ptre.,
DIRECTEUR.

École d'agriculture de Ste. Anne de la Pocatière,
1er juin 1877.

le plus, soit par
la chose se pra-
très-bien. Avec
le travail à tant
mille inconvéni-
direction, em-
Si l'élève reçoit
ion ou pour sa-
agé. Mais il vaut

, le Conseil d'a-
, non seulement
e la forme et du
que, le program-
résultat des exa-
t examiné par le
dans ses rapports
ent être travaillés
contenter de sim-

DEMANDÉES.

d'agriculture. En

ni mettrait l'aspi-
prendre des notes.
pension, constatée

quand les parents

au moins une an-

action du Conseil
compte à la fin de

eur a des limites,
. autenr de l'Étude
mitter un devoir de
vu nos écoles d'a-
te il a voulu leur